



Amiens, le 18 janvier 2024,

Maxime PARUCH
Secrétaire Départemental
SE-Unsa de la Somme

à Monsieur l'Inspecteur d'Académie,
Directeur des services départementaux
de l'Education Nationale de la Somme,
20 boulevard Alsace Lorraine
80063 AMIENS

Objet : Retour sur les dispositions prises liées aux intempéries

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Le SE-UNSA le rappelle : les directrices et directeurs d'école détiennent aujourd'hui, et depuis la loi Rihlac, l'autorité fonctionnelle de leur école. S'il est normal que leur hiérarchie leur adresse des instructions, des recommandations, et se montre en soutien pour pallier les éventuelles difficultés, il nous semble que cette tutelle doive s'accompagner d'une confiance en les personnels à gérer la situation.

Nous avons ainsi constaté dans la Somme :

- Des secrétaires de circonscription ont établi elles-même et de manière arbitraire la liste des PE qui devaient rester chez eux et celle de ceux devant aller à l'école ;
- Des IEN ont "détricoté" toute l'organisation que le directeur avait convenu avec la collectivité alors que tout était prévu pour assurer la sécurité des élèves présents à l'école ;
- D'autres IEN ont imaginé mobiliser des remplaçants pour garder les élèves sur la pause méridienne dans des communes où la collectivité n'était pas en mesure de le faire ;
- Des enseignants, par téléphone, se sont vu infliger des remontrances par leur IEN parce qu'ils étaient allés à l'école en dépit des consignes alors qu'ils résidaient à plus de 10km, dans d'autres cas, on fait culpabiliser des enseignants parce qu'ils ne se sont pas rendus à leur école (alors que ce n'était pas nécessaire compte tenu du nombre d'élèves pris en charge) alors qu'ils habitaient à moins de 10km.

Toutes ces situations témoignent une fois de plus de l'infantilisation qui règne encore trop dans le 1er degré. Pour le SE-UNSA, c'est aux équipes de s'organiser entre elles pour assurer un service d'accueil en ces circonstances. Les directrices et directeurs sont invités à faire remonter leurs éventuelles difficultés à leur IEN. Ce n'est pas à celui-ci, ni à sa secrétaire, d'organiser le service si l'équipe, au regard des échanges qu'elle aura pu avoir avec les parents d'élèves et la collectivité, estime avoir la situation en main.

Cela est d'autant plus regrettable que les consignes données dès mardi étaient claires et comprises de tous.

Le SE-UNSA vous demande donc, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, de bien vouloir rappeler aux IEN l'importance de travailler dans un cadre de respect et de confiance réciproques.

Nous vous prions de croire, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, en notre attachement au service public d'éducation.

Maxime Paruch

